



**Rapport de gestion
Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020**

Faits saillants

- Charge de dépréciation hors trésorerie de 120,3 millions de dollars liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et au goodwill.
- Résultat net attribuable aux propriétaires de (99,1 millions de dollars), ou (4,01 \$) par action.
- Chiffre d'affaires réseau de 670,7 millions de dollars, en baisse de 19 % par rapport au T2 2019.
- 2 757 restaurants ont fermé au cours du trimestre, ce qui a entraîné une perte de 138 931 jours ouvrables au cours du trimestre ; 1 470 étaient encore fermés à la fin du trimestre, et 573 demeurent fermés à la date du présent communiqué de presse, qui représente moins de 8% du réseau.
- Amendement à la facilité de crédit existante avec des clauses financières plus souples pour les quatre prochains trimestres.
- Initiatives de la direction entraînant une réduction des dépenses récurrentes contrôlables de 10,1 millions de dollars pour le T2.
- BAIIA de 18,2 millions de dollars, en baisse de 47 % par rapport au T2 2019.
- Flux de trésorerie disponibles de 28,9 millions de dollars malgré l'impact dramatique de la COVID-19.
- Rachat et annulation de 364 774 actions pour un montant total de 18,9 millions de dollars depuis le début de l'année.
- Encaisse de 49,9 millions de dollars au 31 mai 2020.

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* à la fin de ce rapport de gestion.



Rapport de gestion Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour le trimestre clos le 31 mai 2020 ainsi que les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Dans ce rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les informations et données présentées dans ce rapport de gestion ont été préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 9 juillet 2020. Des informations supplémentaires sur MTY, dont ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2020. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels but, hypothèse, conseil, intention, objectif, aperçu, stratégie et cible, ou des verbes comme anticiper, croire, estimer, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, s'efforcer, cibler, viser, pouvoir ou devoir, employés notamment au conditionnel ou au futur. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 9 juillet 2020 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et à des risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins. Par ailleurs, les incidences de la COVID-19 sur les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière du secteur d'activités dans lequel la Société évolue et sur la Société

elle-même se modifient de façon continue et tout énoncé prospectif formulé aux présentes à cet égard est sujet à changement; les retombées réelles pourraient différer de façon marquée des prévisions.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 9 juillet 2020. Le lecteur se reportera en particulier à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient s'écarter significativement des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; le revenu disponible; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques et à l'attrait des concepts; les profils d'achalandage, les coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la durée et les conséquences de la pandémie de COVID-19, son incidence sur la capacité de rouvrir des établissements ainsi que sur la demande des consommateurs lors de réouvertures et ses répercussions macro-économiques; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles, les directives gouvernementales ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque cession, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 9 juillet 2020. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas; la Société ne peut donc en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

ENTREPRISE PRINCIPALE

Fondée en 1979, MTY franchise et exploite des établissements de restaurants-minute, restauration rapide et à service complet. La Société vise à devenir le franchiseur de choix en Amérique du Nord et offre au marché des menus diversifiés à travers ses nombreuses marques. MTY exploite actuellement les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, "TCBY", Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwichs et Salades, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog, Casa grecque,

South Street Burger, Papa Murphy's, Yuzu Sushi, Allô! Mon Coco, La Boîte Verte, Eat Pure, Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina.

Au 31 mai 2020, MTY comptait 7 236 établissements en activité; 7 077 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance, 22 étaient exploités en coentreprise et les 137 autres étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des épiceries, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tosto, La boîte verte et Eat Pure.

Des informations sur d'autres enseignes qui se sont ajoutées à la suite d'acquisitions figurent dans la section complémentaire de ce rapport de gestion.

MTY détient aussi une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits provenant des établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs activités promotionnelles et de marketing.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. Les deux usines préparent des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Leur chiffre d'affaires découle principalement de la vente de leurs produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société touche également des revenus de la vente de produits de détail sous différentes marques à divers détaillants, ainsi que de ses centres de distribution qui desservent surtout les franchises Valentine et Casa greccque.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charges financières au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019; une application anticipée était permise aux entités qui appliquaient IFRS 15. Les dispositions transitoires permettent d'utiliser la méthode de l'application rétrospective intégrale ou modifiée; la Société a choisi de retenir la méthode de l'application rétrospective modifiée.

Elle a également choisi de retenir les mesures de simplification suivantes : i) ne pas réévaluer les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location; ii) utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation; iii) ne pas comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation ou une obligation locative pour les contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et iv) utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Les états financiers reflètent l'application de IFRS 16 à compter de l'ouverture de l'exercice 2020 tandis que les états financiers de périodes précédentes ont été dressés suivant les dispositions de normes antérieures. Pour plus d'information, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » plus loin dans ce rapport de gestion.

RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer le rendement d'exploitation de la Société. La définition des indicateurs hors PCGR utilisés dans ce rapport de gestion figure dans la section complémentaire présentée à la fin. Ces indicateurs n'ont pas une définition normalisée au sens des PCGR; il est donc improbable qu'ils soient comparables à des indicateurs similaires présentés par d'autres émetteurs. Les mesures hors référentiel fournissent aux investisseurs une indication supplémentaire du rendement d'exploitation et de la situation financière et font donc ressortir des tendances de l'activité principale qui pourraient autrement passer inaperçues si l'on ne s'appuie que sur des mesures couvertes par les PCGR.

La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables est utilisée pour fournir une information sur le rendement comparatif des restaurants du réseau d'une période à l'autre. De même, la Société utilise le chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et le rendement du réseau d'établissements de MTY, ainsi que pour indiquer sa rentabilité potentielle.

POINTS SAILLANTS D'ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue en Chine qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence a diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement perçus comme temporaires, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY lors de la levée progressive des mesures de prévention. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent MTY et plusieurs de ses franchisés de façon importante.

Au deuxième trimestre, MTY s'est d'abord concentrée sur la santé et la sécurité de ses clients, employés et franchisés et sur le soutien des restaurants de son réseau. La réponse à la COVID-19 et les restrictions imposées par le gouvernement ont touché tout le monde et MTY n'y a pas échappé. Au 9 juillet 2020, plusieurs des établissements du réseau MTY sont toujours fermés ou sont ouverts selon un horaire modifié. Les établissements continuent de s'adapter à la livraison ou à la cueillette en bordure de rue, de nouveaux partenariats se forment pour permettre aux franchisés d'assurer un accès sécuritaire facilité à leur offre alimentaire. L'achalandage global reste affecté, que ce soit en raison des restrictions ou de la peur des clients. La majorité des enseignes qui composent le portefeuille de MTY continueront de subir des retombées négatives au cours des prochains mois. Au 31 mai 2020, MTY comptait 1 470 établissements fermés temporairement et plusieurs de ceux qui sont ouverts étaient exploités à capacité réduite. En mars, avril et mai, le réseau MTY a perdu un total de 138 931 jours d'activités combinées (96 346 jours au Canada et 42 585 aux États-Unis) avec un total de 2 757 établissements fermés temporairement durant cette période. Les établissements qui sont encore temporairement fermés se trouvent principalement dans des centres commerciaux, des tours de bureaux et des emplacements non traditionnels tels les aéroports, gymnases et universités. Pendant que certaines régions commencent à lever des restrictions en rouvrant des marchés et en permettant aux restaurants de reprendre leurs activités normales, l'incertitude plane sur la possibilité qu'une seconde vague de la maladie entraîne un resserrement des mesures de confinement et une nouvelle interruption du marché. La Société s'attend à ce que le nombre d'établissements touchés continue de varier en fonction de l'évolution rapide de la conjoncture, avec les retombées conséquentes sur l'achalandage et le chiffre d'affaires de ces établissements.

Au cours du deuxième trimestre, MTY a mis en œuvre une série de mesures en vue d'aider ses franchisés et d'assurer la sécurité et le bien-être de ses employés, clients et partenaires. La Société a :

- Reporté le recouvrement des redevances dues par les franchisés pour un temps;

- Mis en place de nouvelles mesures de sécurité à travers son réseau de restaurants, dont une augmentation de la fréquence de nettoyage, l'utilisation de visières ou de masques et de gants, l'installation de parois de Plexiglas aux comptoirs de service et la suspension de certaines pratiques, comme l'utilisation de tasses réutilisables, pour réduire les risques;
- Conclu des partenariats avec des agrégateurs afin de faciliter la livraison des offres alimentaires;
- Investissement et amélioration des technologies de commande en ligne pour améliorer l'expérience client pour de nombreuses marques et aider à faciliter les commandes à emporter, la cueillette en bordure de rue et les livraisons;
- Mis en place une politique de télétravail.

Au deuxième trimestre, la COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des débiteurs, des prêts à recevoir et des créances locatives;
- De nouvelles provisions ont été comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues sur garanties de location;
- Les tests de dépréciation auxquels ont été soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation ont révélé des pertes de valeur;
- Les tests de dépréciation des droits de franchise, des marques de commerce et du goodwill ont amené la comptabilisation de pertes de valeur importantes;
- Les provisions pour établissements fermés et pour litiges et différends afférents ont été augmentées en considération des nouveaux risques;
- La juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit a été rajustée en conséquence d'une diminution du taux directeur canadien;
- Des changements ont été apportés aux obligations et créances locatives pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers.

Au deuxième trimestre, MTY a également modifié les clauses restrictives financières de sa facilité de crédit existante en raison de la COVID-19, et ce pour une période d'un an. Les modifications augmentent le ratio dette-BAIIA du 31 mai 2020 au 30 mai 2021. Le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Cette modification a été jugée nécessaire pour assurer le respect des conditions étant donné l'incertitude qui entoure le BAIIA des quelques prochains trimestres. D'autres informations sur ces changements figurent à la rubrique « Liquidités et ressources financières ».

Enfin, la Société a aussi pris diverses mesures à l'effet de préserver ses ressources en capital pendant ces temps difficiles et imprévisibles :

- Le paiement du dividende trimestriel qui aurait normalement été versé en mai 2020 a été suspendu;
- La Société a temporairement mis à pied plus de la moitié de sa main-d'œuvre mondiale en mars; une partie de celle-ci a été rappelée au travail à la réouverture d'établissements;
- L'équipe de direction de la Société a consenti d'emblée une réduction temporaire des salaires de base;
- Les dépenses d'immobilisations et d'exploitation ont été réduites au minimum.

D'autres informations sur ces changements se retrouvent dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mai 2020.

Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 27,9 millions de dollars dont une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 6,0 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,8 millions de dollars et 19,1 millions de dollars comptants. La Société a comptabilisé sa participation en tant que créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,0 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

DESCRIPTION D'ACQUISITIONS RÉCENTES

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 27,9 millions de dollars, dont une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 6,0 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,8 millions de dollars et 19,1 millions de dollars comptants. La Société a comptabilisé sa participation en tant que

créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,0 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30,7 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 million de dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,6 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,2 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de ses facilités de crédit existantes. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Trimestres clos en

<i>(En milliers \$, sauf le chiffre d'affaires réseau, le nombre d'établissements et le résultat par action)</i>	Août 2018 ¹⁾	Novembre 2018 ¹⁾	Février 2019 ¹⁾	Mai 2019 ¹⁾	Août 2019 ¹⁾	Novembre 2019 ¹⁾	Février 2020	Mai 2020
Chiffre d'affaires réseau ^{2) 3)}	787,9 \$	706,4 \$	687,8 \$	832,3 \$	1 076,2 \$	1 023,5 \$	999,5 \$	670,7 \$
Nombre d'établissements	5 690	5 984	5 941	7 345	7 441	7 373	7 300	7 236
Produits ⁴⁾	113 006 \$	116 488 \$	107 297 \$	125 571 \$	161 290 \$	156 784 \$	150 780 \$	97 808 \$
BAIIA ²⁾	38 759 \$	32 994 \$	28 376 \$	34 145 \$	41 847 \$	43 027 \$	41 037 \$	18 213 \$
BAIIA normalisé ²⁾	38 876 \$	33 062 \$	28 376 \$	38 182 \$	42 077 \$	43 027 \$	41 037 \$	18 213 \$
Résultat net attribuable aux propriétaires	22 077 \$	13 240 \$	14 748 \$	19 337 \$	22 902 \$	20 688 \$	19 008 \$	(99 126 \$)
Résultat global attribuable aux propriétaires	25 407 \$	20 801 \$	10 657 \$	32 476 \$	10 469 \$	22 887 \$	26 476 \$	(80 422 \$)
Résultat par action	0,88 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,76 \$	0,91 \$	0,83 \$	0,76 \$	(4,01 \$)
Résultat par action, dilué	0,88 \$	0,53 \$	0,58 \$	0,76 \$	0,91 \$	0,83 \$	0,76 \$	(4,01 \$)
Flux de trésorerie disponible ²⁾	27 733 \$	27 458 \$	24 914 \$	21 767 \$	26 680 \$	43 577 \$	30 738 \$	28 926 \$

¹⁾ Excluant l'incidence de IFRS 16.

²⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

³⁾ En millions de dollars.

⁴⁾ Les soldes de mai, août et novembre 2019 ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

NOTE SUR L'INFORMATION SECTORIELLE

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements

propriétaires, la transformation des aliments, les ventes au détail, la distribution ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE SEMESTRE CLOS LE 31 MAI 2020

Produits

Au cours du premier semestre de l'exercice 2020, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 248,6 millions de dollars comparativement à 232,9 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	31 mai 2020 (millions \$)	31 mai 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	51,1	67,8	(25%)
	Établissements propriétaires	10,6	18,6	(43%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail ¹⁾	50,2	40,8	23%
	Fonds promotionnels	14,7	20,7	(29%)
	Transactions intersociétés	(0,9)	(1,1)	S.o.
Total Canada		125,7	146,8	(14%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	69,6	57,2	22%
	Établissements propriétaires	25,0	10,5	137%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,8	2,1	(15%)
	Fonds promotionnels	27,6	16,5	67%
	Transactions intersociétés	(1,1)	(0,2)	S.o.
Total États-Unis/International		122,9	86,1	43%
Produits d'exploitation totaux		248,6	232,9	7%

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 25%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 ^{er} semestre 2019	67,8
Diminution des flux de rentrées récurrents	(18,6)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,4
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et des produits de location	(1,9)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,2)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,7
Augmentation découlant d'acquisitions	4,0
Autres variations accessoires	(1,1)
Produits, 1^{er} semestre 2020	51,1

La diminution des produits de franchisage est surtout due aux incidences négatives de la pandémie. Si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 32% depuis l'ouverture de l'exercice comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 31 mai 2020, 966 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 43% pour s'établir à 10,6 millions de dollars de l'ouverture de l'exercice à ce jour. Ce recul est surtout dû à la fermeture de la plupart des établissements propriétaires en mars, avril et en mai par suite de la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont augmenté de 23%, principalement en raison de dépenses accrues des consommateurs en épicerie suite à la fermeture des restaurants causée par la pandémie. Le lancement de nouveaux produits par la division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente.

La diminution de 29% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution de 32% du chiffre d'affaires réseau; elle a été amoindrie par les nouvelles cotisations générées par les enseignes acquises à l'exercice précédent.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont augmenté de 22%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 ^{er} semestre 2019	57,2
Diminution des flux de rentrées récurrents	(14,8)
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(1,4)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,8)
Augmentation découlant d'acquisitions	27,2
Incidence des fluctuations du change	1,0
Autres variations accessoires	1,2
Produits, 1^{er} semestre 2020	69,6

Aux États-Unis, l'augmentation des produits de franchisage découle de l'acquisition de Papa Murphy's; hormis cette acquisition, les produits de franchisage auraient diminué de 14,8 millions de dollars, surtout en raison des conséquences néfastes de la pandémie. Si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 25% depuis l'ouverture de l'exercice par rapport à l'exercice précédent par suite de la pandémie. Au 31 mai 2020, la Société comptait encore 504 établissements temporairement fermés aux États-Unis et à l'International.

L'augmentation de 14,5 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est principalement attribuable aux établissements propriétaires acquis avec Papa Murphy's, dont l'apport se chiffre à 15,6 millions de dollars. Cette augmentation a été partiellement amoindrie par la réduction du chiffre d'affaires des établissements propriétaires qui ont été fermés par suite de la pandémie.

L'augmentation de 11,1 millions de dollars des fonds promotionnels est attribuable à l'acquisition de Papa Murphy's, qui y a versé 14,5 millions de dollars. Cette augmentation a été amoindrie par la diminution entraînée par la COVID-19.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au 1^{er} semestre 2020, les charges d'exploitation se sont accrues de 11% pour s'établir à 189,7 millions de dollars, comparativement à 170,4 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	31 mai 2020 (millions \$)	31 mai 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	29,1	32,8	(11%)
	Établissements propriétaires	10,9	20,0	(46%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail ¹⁾	44,6	36,0	24%
	Fonds promotionnels	14,7	20,7	(29%)
	Transactions intersociétés	(1,0)	(1,3)	S.o.
Total Canada		98,3	108,2	(9%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	39,8	34,6	15%
	Établissements propriétaires	25,0	11,1	126%
	Fonds promotionnels	27,6	16,5	67%
	Transactions intersociétés	(1,0)	—	S.o.
Total États-Unis/International		91,4	62,2	47%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		189,7	170,4	11%

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 3,7 millions de dollars ou 11%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1 ^{er} semestre 2019	32,8
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(0,8)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(4,4)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	1,0
Augmentation liée aux acquisitions	1,9
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(1,5)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	0,7
Autres variations accessoires	(0,6)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1^{er} semestre 2020	29,1

En réponse à la COVID-19, la direction a pu prendre des mesures pour réduire les dépenses de l'organisation, ce qui a entraîné une réduction globale de 4,4 millions de dollars des charges compressibles. Le lecteur se reportera à la rubrique « Points saillants d'événements marquants » pour plus d'informations sur les mesures prises.

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient diminué de 29,9 millions de dollars, soit 9%.

L'application d'IFRS 16 a eu une incidence positive de 1,6 million de dollars sur les charges d'exploitation des établissements propriétaires. Abstraction faite de l'ajustement des charges de location imposé par IFRS 16, les charges d'exploitation des établissements propriétaires auraient été de 12,5 millions de dollars, une diminution de 38% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution correspond à la diminution des produits mentionnée ci-dessus et est principalement attribuable aux fermetures temporaires de ces établissements.

Les charges associées aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 5,2 millions de dollars ou 15%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1 ^{er} semestre 2019	34,6
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(1,3)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(3,5)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	0,7
Augmentation liée aux acquisitions	10,6
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(3,0)
Incidence de la fluctuation des changes	0,4
Autres variations accessoires	1,3
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 1^{er} semestre 2020	39,8

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient augmenté de 8,2 millions de dollars. L'acquisition de Papa Murphy's a occasionné une augmentation de 10,6 millions de dollars qui a été amoindrie surtout par une diminution de 3,5 millions de dollars des charges compressibles attribuables aux mesures de réduction des coûts mises en place par la direction en réponse à la COVID-19.

L'application d'IFRS 16 a eu une incidence positive de 1,3 million de dollars sur les charges d'exploitation des établissements propriétaires. Abstraction faite de l'ajustement des charges de location imposé par IFRS 16, les charges d'exploitation des établissements propriétaires auraient été de 26,3 millions de dollars, une hausse de 138% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à l'augmentation des produits mentionnée ci-dessus et est attribuable à l'ajout des établissements propriétaires de Papa Murphy's, acquis au second trimestre de l'exercice 2019.

Les charges associées aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec leurs produits.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA) ¹⁾

	Semestre clos le 31 mai 2020			
	(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits		125,7	122,9	248,6
Charges		98,3	91,4	189,7
Résultat net de la coentreprise		0,3	—	0,3
BAIIA		27,7	31,5	59,2
BAIIA en tant que pourcentage des produits		22%	26%	24%

	Semestre clos le 31 mai 2019			
	(En millions \$)	Canada ²⁾	États-Unis/International	Total
Produits		146,8	86,1	232,9
Charges		108,2	62,2	170,4
BAIIA		38,6	23,9	62,5
BAIIA en tant que pourcentage des produits		26%	28%	27%

Les tableaux suivants présentent un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

	Semestre clos le 31 mai 2020						
	(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits		120,7	35,6	52,0	42,3	(2,0)	248,6
Charges		68,9	35,9	44,6	42,3	(2,0)	189,7
Résultat net de la coentreprise		0,3	—	—	—	—	0,3
BAIIA		52,1	(0,3)	7,4	—	—	59,2
BAIIA en % des produits		43%	S.o.	14%	S.o.	S.o.	24%

	Semestre clos le 31 mai 2019						
	(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail ²⁾	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits		125,0	29,1	42,9	37,2	(1,3)	232,9
Charges		67,4	31,1	36,0	37,2	(1,3)	170,4
BAIIA		57,6	(2,0)	6,9	—	—	62,5
BAIIA en % des produits		46%	S.o.	16%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

²⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

	(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA ¹⁾ , 1 ^{er} semestre 2019		38,6	23,9	62,5
Variation des produits et charges récurrents		(14,4)	(12,8)	(27,2)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues		(1,2)	(0,7)	(1,9)
Variation liée aux acquisitions		1,9	15,8	17,7
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location		3,8	4,3	8,1
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives		(0,7)	—	(0,7)
Variation découlant de l'incidence nette de la coentreprise		0,3	—	0,3
Effet de la fluctuation des taux de change		—	0,6	0,6
Autres écarts non significatifs		(0,6)	0,4	(0,2)
BAIIA¹⁾, 1^{er} semestre 2020		27,7	31,5	59,2

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le BAIIA total pour le semestre clos le 31 mai 2020 s'établissait à 59,2 millions de dollars, une baisse de 5% par rapport au même semestre de l'exercice précédent. La pandémie est la raison principale de cette baisse, qui a été amoindrie par les acquisitions de 2019.

Hormis l'application d'IFRS 16, le Canada a compté pour 47% du BAIIA total et une diminution de 14,0 millions de dollars en glissement annuel. Ce recul de 36% est surtout attribuable à la diminution des produits récurrents qui découle des fermetures temporaires de restaurants et d'un achalandage réduit dans les établissements restés ouverts. Durant le semestre, les acquisitions ont apporté un BAIIA additionnel de 1,9 million de dollars.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru de 14%, principalement suite à l'acquisition de Papa Murphy's, qui a apporté 15,8 millions de dollars à l'augmentation du BAIIA. Cette hausse a été amoindrie par la baisse des produits récurrents associée aux retombées défavorables de la pandémie.

Résultat net

Pour le semestre clos le 31 mai 2020, une perte nette attribuable aux propriétaires qui s'élève à 80,1 millions de dollars ou 3,23 \$ par action (3,23 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisée, comparativement à un profit net de 34,1 millions de dollars ou 1,35 \$ par action (1,35 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. Le recul est principalement dû à des indices de dépréciation relevés au cours de la période par suite des retombées défavorables de la COVID-19 et qui se sont traduits par une perte de valeur hors trésorerie de 120,3 millions de dollars à l'égard des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill de la Société.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA) ¹⁾

<i>(En milliers \$)</i>	Semestre clos le 31 mai 2020	Semestre clos le 31 mai 2019
Bénéfice (perte) avant impôt	(94 159)	43 741
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	8 625	1 536
Amortissement – immobilisations incorporelles	15 547	13 647
Intérêts sur la dette à long terme	9 480	6 685
Charge nette d'intérêts sur contrats de location	1 277	—
Charge de dépréciation sur actifs au titre de droits d'utilisation	1 610	—
Charge de dépréciation sur immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et goodwill	120 266	958
Profit de change réalisé et latent	(485)	(372)
Produits d'intérêts	(369)	(239)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(2 525)	—
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	372	(1 566)
Profit à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	(389)	(1 869)
BAIIA	59 250	62 521

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'occupation se sont accrues à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit les actifs au titre de droits d'occupation; il en résulte une hausse de 7,1 millions de dollars. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,9 million de dollars à la suite des acquisitions réalisées en 2019 et en particulier de celle de Papa Murphy's.

La charge d'intérêts sur la dette à long terme s'est accrue de 2,8 millions de dollars par suite de l'augmentation de la facilité de crédit renouvelable.

L'acquisition de la participation de 70% dans Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina est comptabilisée en tant que coentreprise. Par conséquent, MTY ne présente son profit net que dans son état consolidé intermédiaire résumé du résultat. La coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; la quote-part de la Société des profits et pertes et des variations des autres éléments du résultat global de la coentreprise est comptabilisée dans un poste distinct, mais elle est incluse dans les soldes du BAIIA présentés ci-dessus.

En vertu d'IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes sur obligations locatives, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'occupation et un profit ou perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

Le profit de 2,5 millions de dollars découlant de la décomptabilisation/modification d'obligations locatives est attribuable à la résiliation hâtive de quelques baux à long terme par les bailleurs dont MTY a subventionné le contrat de sous-location à perte.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MAI 2020

Produits

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, les produits d'exploitation totaux de la Société sont tombés à 97,8 millions de dollars comparativement à 125,6 millions de dollars un an plus tôt. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	31 mai 2020 (millions \$)	31 mai 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	14,4	35,4	(59%)
	Établissements propriétaires	2,2	11,0	(80%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail ¹⁾	24,2	19,3	25%
	Fonds promotionnels	4,0	10,3	(61%)
	Transactions intersociétés	(0,3)	(0,6)	S.o.
Total Canada		44,5	75,4	(41%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	30,4	32,7	(7%)
	Établissements propriétaires	9,9	6,8	44%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	0,6	1,0	(40%)
	Fonds promotionnels	12,9	9,8	32%
	Transactions intersociétés	(0,5)	(0,1)	S.o.
Total États-Unis/International		53,3	50,2	6%
Produits d'exploitation totaux		97,8	125,6	(22%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 59%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 2 ^e trimestre 2019	35,4
Diminution des flux de rentrées récurrents	(20,0)
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et des produits de location	(2,5)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,9
Augmentation découlant d'acquisitions	1,1
Autres variations accessoires	(0,5)
Produits, 2^e trimestre 2020	14,4

La diminution des produits de franchisage est surtout due aux incidences néfastes de la pandémie. Pour le trimestre clos le 31 mai 2020, si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 63% comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 31 mai 2020, 966 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 80% pour s'établir à 2,2 millions de dollars au cours du trimestre. Ce recul est surtout dû à la fermeture de la plupart des établissements propriétaires en mars, avril et en mai par suite de la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont augmenté de 25%, principalement en raison de dépenses accrues des consommateurs en épicerie suite à la fermeture des restaurants causée par la pandémie. Le lancement de nouveaux produits par la division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente.

La diminution de 61% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution du chiffre d'affaires réseau. Cette diminution a été amoindrie par les nouveaux produits promotionnels générés par les marques acquises durant la dernière année.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont diminué de 7%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 2 ^e trimestre 2019	32,7
Diminution des flux de rentrées récurrents	(16,0)
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(1,6)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,8)
Augmentation découlant d'acquisitions	13,4
Incidence des fluctuations du change	1,3
Autres variations accessoires	1,4
Produits, 2^e trimestre 2020	30,4

Comme au Canada, la diminution des produits de franchisage découle essentiellement de la pandémie. Si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 39% par rapport à l'exercice précédent par suite de la pandémie. Au 31 mai 2020, la Société comptait encore 504 établissements temporairement fermés aux États-Unis et à l'International.

L'augmentation de 3,1 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est principalement attribuable aux établissements propriétaires acquis avec Papa Murphy's, dont l'apport se chiffre à 4,4 millions de dollars. Cette augmentation a été partiellement amoindrie par la réduction du chiffre d'affaires des établissements propriétaires qui ont été fermés par suite de la pandémie.

L'augmentation de 3,1 millions de dollars des fonds promotionnels est attribuable à l'acquisition de Papa Murphy's; elle a été partiellement amoindrie par la diminution entraînée par la COVID-19.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au deuxième trimestre 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 13% pour s'établir à 79,6 millions de dollars, comparativement à 91,5 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	31 mai 2020 (millions \$)	31 mai 2019 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	12,2	17,5	(30%)
	Établissements propriétaires	2,7	11,5	(77%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail ¹⁾	21,2	16,5	29%
	Fonds promotionnels	4,0	10,3	(62%)
	Transactions intersociétés	(0,4)	(0,7)	S.o.
Total Canada		39,7	55,1	(28%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	17,3	19,9	(13%)
	Établissements propriétaires	10,1	6,7	52%
	Fonds promotionnels	12,9	9,8	31%
	Transactions intersociétés	(0,4)	—	S.o.
Total États-Unis/International		39,9	36,4	10%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		79,6	91,5	(13%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 5,3 millions de dollars ou 30%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 2 ^e trimestre 2019	17,5
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(1,1)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(5,4)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	1,6
Augmentation liée aux acquisitions	0,5
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(0,7)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	0,1
Autres variations accessoires	(0,3)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 2^e trimestre 2020	12,2

Pendant le trimestre, la direction a pu prendre certaines mesures pour réduire les dépenses de l'organisation, ce qui a entraîné une réduction globale de 5,4 millions de dollars des charges compressibles. Le lecteur se reportera à la rubrique « Points saillants d'événements marquants » pour plus d'informations sur les mesures prises.

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient diminué de 12,8 millions de dollars, soit 27%.

Les charges d'exploitation des établissements propriétaires ont diminué de 8,8 millions de dollars au trimestre. Abstraction faite de l'application d'IFRS 16, qui a eu une incidence positive de 0,7 million de dollars, les charges d'exploitation auraient diminué de 8,1 millions de dollars, soit de 70%. Cette baisse correspond à la diminution des produits mentionnée ci-dessus et est principalement due aux fermetures temporaires de ces établissements.

Les charges associées aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont diminué de 2,6 millions de dollars, soit de 13%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 2 ^e trimestre 2019	19,9
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(1,8)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(4,7)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	0,4
Augmentation liée aux acquisitions	3,7
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(1,8)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives	(0,2)
Incidence de la fluctuation des changes	0,5
Autres variations accessoires	1,3
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 2^e trimestre 2020	17,3

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, les charges d'exploitation auraient diminué de 0,6 million de dollars. L'acquisition de Papa Murphy's a occasionné une augmentation de 3,7 millions de dollars, amoindrie surtout du fait d'une diminution de 4,7 millions de dollars des charges compressibles attribuable aux mesures de réduction des coûts mises en place par la direction en réponse à la COVID-19.

L'application d'IFRS 16 a eu une incidence positive de 0,7 million de dollars sur les charges d'exploitation des établissements propriétaires. Hormis l'ajustement des charges de location imposé par IFRS 16, les charges d'exploitation des établissements propriétaires auraient été de 10,8 millions de dollars, une hausse de 63% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à l'augmentation des produits mentionnée ci-dessus et est attribuable à l'ajout des établissements propriétaires de Papa Murphy's, acquis au second trimestre de l'exercice 2019.

Les charges associées aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec leurs produits.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA) ¹⁾

	(En millions \$)	Trimestre clos le 31 mai 2020		
		Canada	États-Unis/International	Total
Produits		44,5	53,3	97,8
Charges		39,7	39,9	79,6
BAIIA		4,8	13,4	18,2
BAIIA en tant que pourcentage des produits		11%	25%	19%

	(En millions \$)	Trimestre clos le 31 mai 2019		
		Canada ²⁾	États-Unis/International	Total
Produits		75,4	50,2	125,6
Charges		55,1	36,4	91,5
BAIIA		20,3	13,8	34,1
BAIIA en tant que pourcentage des produits		27%	27%	27%

Les tableaux suivants présentent un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

	(En millions \$)	Trimestre clos le 31 mai 2020					Total
		Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits		44,8	12,1	24,8	16,9	(0,8)	97,8
Charges		29,5	12,8	21,2	16,9	(0,8)	79,6
BAIIA		15,3	(0,7)	3,6	—	—	18,2
BAIIA en % des produits		34%	S.o.	15%	S.o.	S.o.	19%

	(En millions \$)	Trimestre clos le 31 mai 2019					Total
		Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail ²⁾	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits		68,1	17,8	20,3	20,1	(0,7)	125,6
Charges		37,4	18,2	16,5	20,1	(0,7)	91,5
BAIIA		30,7	(0,4)	3,8	—	—	34,1
BAIIA en % des produits		45%	S.o.	19%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

²⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement dans la présentation des rabais promotionnels associés aux ventes au détail.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

	(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA ¹⁾ , 2 ^e trimestre 2019		20,3	13,8	34,1
Variation des produits et charges récurrents		(16,1)	(12,8)	(28,9)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues		(1,7)	(0,4)	(2,1)
Variation liée aux acquisitions		0,6	8,8	9,4
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location		2,3	2,5	4,8
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la dépréciation des créances locatives		(0,1)	0,2	0,1
Effet de la fluctuation des taux de change		—	0,7	0,7
Autres écarts non significatifs		(0,5)	0,6	0,1
BAIIA¹⁾, 2^e trimestre 2020		4,8	13,4	18,2

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le BAIIA total pour le trimestre clos le 31 mai 2020 s'établissait à 18,2 millions de dollars, une baisse de 47% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA du 2^e trimestre se serait chiffré à 2,6 millions de dollars pour le Canada et à 10,7 millions de dollars pour les États-Unis. Le BAIIA total excluant l'effet d'IFRS 16 aurait été de 13,3 millions de dollars, une diminution de 60% par rapport à l'exercice précédent. Les retombées de la COVID-19 sont la principale raison de la diminution, qui a été amoindrie principalement par les acquisitions réalisées en 2019.

Hormis l'application d'IFRS 16, le Canada a compté pour 20% du BAIIA total et une diminution de 17,7 millions de dollars pour le trimestre. Ce recul de 87% est surtout attribuable à la diminution des produits récurrents qui découle des fermetures temporaires de restaurants et d'un achalandage réduit dans les établissements restés ouverts.

Abstraction faite d'IFRS 16, le BAIIA du secteur États-Unis/International a diminué de 22%, principalement en raison de la pandémie. Cette baisse a été partiellement freinée par l'acquisition de Papa Murphy's, qui a contribué 8,8 millions de dollars au BAIIA pendant le trimestre.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 31 mai 2020, une perte nette attribuable aux propriétaires qui s'élève à 99,1 millions de dollars ou 4,01 \$ par action (4,01 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisée, comparativement à un profit net de 19,3 millions de dollars ou 0,76 \$ par action (0,76 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. Le recul est principalement dû à des indices de dépréciation relevés au cours de la période par suite des retombées défavorables de la COVID-19 et qui se sont traduits par une perte de valeur hors trésorerie de 120,3 millions de dollars à l'égard des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill de la Société.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA) ¹⁾

<i>(En milliers \$)</i>	Trimestre clos le 31 mai 2020	Trimestre clos le 31 mai 2019
Bénéfice (perte) avant impôt	(118 299)	24 555
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	4 784	797
Amortissement – immobilisations incorporelles	8 392	7 096
Intérêts sur la dette à long terme	4 302	3 543
Charge nette d'intérêts sur contrats de location	675	—
Charge de dépréciation sur actifs au titre de droits d'utilisation	1 383	—
Charge de dépréciation sur immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et goodwill	120 266	958
Profit de change réalisé et latent	(585)	(364)
Produits d'intérêts	(187)	(74)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(2 525)	—
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	199	(1 493)
Profit à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	(192)	(873)
BAIIA	18 213	34 145

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'occupation se sont accrues à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit les actifs au titre de droits d'occupation; il en résulte une hausse de 4,0 millions de dollars. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,3 million de dollars à la suite des acquisitions réalisées en 2019 et en particulier de celle de Papa Murphy's.

En vertu d'IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes sur obligations locatives, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'occupation et une perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

Le profit de 2,5 millions de dollars découlant de la décomptabilisation/modification d'obligations locatives est attribuable à la résiliation de quelques baux à long terme par les bailleurs dont MTY a subventionné le contrat de sous-location à perte.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers nets minimaux des contrats de location :

(En millions \$)	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 24 mois	24 à 36 mois	36 à 48 mois	48 à 60 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	101,1	—	—	—	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	3,3	2,1	9,3	522,1	—	—	—
Intérêt sur la dette à long terme ²⁾	8,9	8,9	17,7	5,9	—	—	—
Obligations locatives nettes	8,8	8,8	14,7	12,2	10,5	8,5	31,8
Obligations contractuelles totales	122,1	19,8	41,7	540,2	10,5	8,5	31,8

¹⁾ Les soldes présentés sont les montants totaux payables à l'échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, le lecteur est prié de consulter les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mai 2020. La dette à long terme inclut les prêts portant intérêt qui se rattachent aux acquisitions, les billets à ordre, les contreparties éventuelles sur acquisitions, les options d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle, les retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt, les indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et swap de taux d'intérêt.

²⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Au 31 mai 2020, l'encaisse totalisait 49,9 millions de dollars, une baisse de 0,8 million de dollars depuis la fin de l'exercice 2019.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020, MTY a versé 4,6 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires; au deuxième trimestre, le paiement du dividende a été suspendu. La Société a également racheté et annulé 364 774 de ses actions (2019 – néant) pour une contrepartie de 18,9 millions de dollars dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Durant le semestre clos le 31 mai 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 50,2 millions de dollars comparativement à 47,8 millions de dollars à l'exercice 2019. Hormis la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat, les intérêts payés et autres, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 60,3 millions de dollars comparativement à 63,4 millions de dollars en 2019, ce qui représente une baisse de 5% en glissement annuel. Cette baisse découle essentiellement de la diminution du BAIIA décrite plus haut.

MTY s'attend à ce que les troisième et quatrième trimestres présentent encore un recul en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19. La Société a l'intention de maintenir les mesures de compression des coûts amorcées au deuxième trimestre pour compenser les diminutions prévues des produits et des flux de trésorerie afférents. Elle continue de travailler étroitement avec ses partenaires commerciaux, notamment les franchisés, les propriétaires fonciers, les institutions financières et les distributeurs, pour limiter les retombées sur la liquidité de la Société. D'autres commentaires sur les conséquences éventuelles de la COVID-19 sont formulés sous la rubrique « Points saillants d'événements marquants » de ce rapport de gestion.

La facilité de crédit renouvelable est d'un montant autorisé de 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars) duquel 507,0 millions de dollars avaient été tirés au 31 mai 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars).

Au cours du deuxième trimestre, considérant la COVID-19, la Société a modifié les clauses restrictives financières de sa facilité de crédit existante pour une période d'un an. La facilité comporte les clauses restrictives financières suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à ce qui suit :
 - 4,25 : 1,00 pour le trimestre clos le 31 mai 2020;
 - 4,50 : 1,00 pour les trimestres se terminant le 31 août et le 30 novembre 2020;
 - 4,25 : 1,00 pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 mai 2021;
 - 3,50 : 1,00 au 31 mai 2021 et par la suite.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

Le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur la déclaration et le paiement de dividendes ainsi que sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

À la clôture du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans le contrat de crédit.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des épicerie, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des produits inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux et les aires de restauration ou avec façade sur rue.

Nombre d'établissements	Trimestre clos le 31 mai		Semestre clos le 31 mai	
	2020	2019	2020	2019
Franchises à l'ouverture de la période	7 140	5 859	7 229	5 919
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période				
Canada	45	59	50	42
États-Unis	92	23	94	23
Sous coentreprise	23	—	—	—
Total à l'ouverture de la période	7 300	5 941	7 373	5 984
Ouverts durant la période	48	75	101	135
Fermés durant la période	(111)	(115)	(260)	(249)
Acquis durant la période	—	—	—	1 475
Acquis sous coentreprise durant la période	—	1 444	23	—
Fermés sous coentreprise durant la période	(1)	—	(1)	—
Total à la clôture de la période	7 236	7 345	7 236	7 345
Franchises à la clôture de la période			7 077	7 164
Établissements propriétaires à la clôture de la période				
Canada			50	55
États-Unis			87	126
Sous coentreprise			22	—
Total à la clôture de la période			7 236	7 345

Le réseau de la Société a ouvert 101 établissements (44 au Canada, 44 aux États-Unis et 13 à l'International) au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020. Au deuxième trimestre, 48 établissements ont été ouverts (17 au Canada, 27 aux États-Unis et 4 à l'International).

Pendant le même semestre, le réseau de la Société a fermé 260 établissements (103 au Canada, 133 aux États-Unis et 24 à l'International). Au trimestre, 111 établissements ont été fermés (42 au Canada, 61 aux États-Unis et 8 à l'International); parmi ceux-là, 53% avaient façade sur la rue, 22% se trouvaient dans des centres commerciaux ou des tours de bureaux et 25% se présentaient sous une forme non traditionnelle.

Au 31 mai 2020, le réseau de la Société comptait un total de 1 470 établissements temporairement fermés par suite de la COVID-19, parmi lesquels 966 au Canada, 372 aux États-Unis et les 132 autres à l'International. Au 9 juillet 2020, MTY avait rouvert 897 de ces établissements temporairement fermés et s'attendait à rouvrir les autres au cours des prochaines semaines.

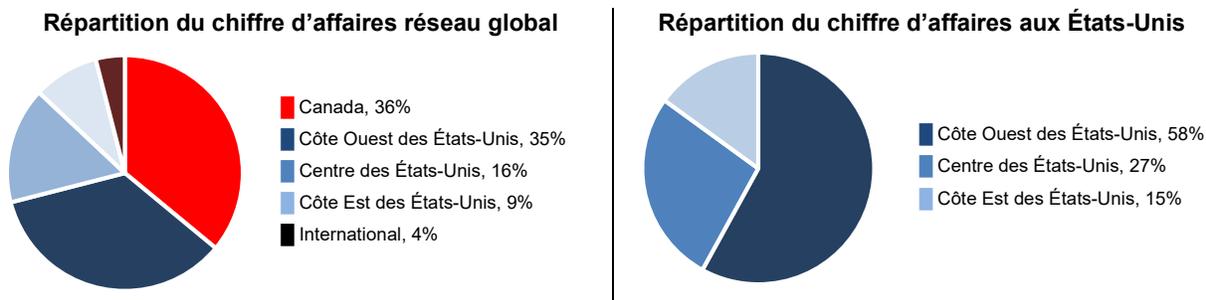
Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Centre commercial et aires de				
restauration de tours de bureaux	16%	17%	11%	21%
Façade sur rue	63%	66%	80%	66%
Forme non traditionnelle	21%	17%	9%	13%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Canada	39%	37%	36%	51%
États-Unis	54%	56%	60%	43%
International	7%	7%	4%	6%

Au Canada, le Québec détient la part la plus importante du chiffre d'affaires réseau, soit 19% du total; l'Ontario suit avec 10%. Aux États-Unis, la Californie est le seul état qui procure plus de 10% du chiffre d'affaires réseau annuel; Washington occupe la seconde place avec 6% du chiffre d'affaires réseau total et l'Oregon, la troisième place avec 5%. La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :



Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires réseau selon le type de concept :

Type d'établissement	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Restaurants-minute	83%	86%	72%	61%
Restaurants à service rapide	10%	8%	12%	15%
Restaurants à service complet	7%	6%	16%	24%

Chiffre d'affaires réseau

Les établissements du réseau MTY ont réalisé des ventes totalisant 670,7 millions de dollars au trimestre clos le 31 mai 2020 et 1 670,2 millions de dollars au semestre clos à la même date. La répartition du chiffre d'affaires par trimestre est la suivante :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Premier trimestre 2020	425,2	530,5	43,8	999,5
Premier trimestre 2019	374,5	269,6	43,7	687,8
Variation	14%	97%	0%	45%
Deuxième trimestre 2020	173,2	477,0	20,5	670,7
Deuxième trimestre 2019	413,7	374,9	43,7	832,3
Variation	(58%)	27%	(53%)	(19%)
1 ^{er} semestre 2020	598,4	1 007,5	64,3	1 670,2
1 ^{er} semestre 2019	788,2	644,5	87,4	1 520,1
Variation	(24%)	46%	(26%)	10%

Au deuxième trimestre 2020, le chiffre d'affaires réseau a diminué de 19% par rapport à l'exercice précédent, tandis que pour le semestre, il a augmenté de 10% par rapport à l'exercice précédent. La baisse connue au trimestre tient essentiellement aux retombées de la COVID-19. La répartition mensuelle du chiffre d'affaires du deuxième trimestre est la suivante :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Mars 2020	90,9	162,2	9,5	262,6
Mars 2019	144,5	127,6	15,3	287,4
Variation	(37%)	27%	(38%)	(9%)
Avril 2020	29,3	153,2	4,7	187,2
Avril 2019	131,1	111,4	14,8	257,3
Variation	(78%)	38%	(68%)	(27%)
Mai 2020	53,0	161,6	6,3	220,9
Mai 2019	138,2	135,8	13,6	287,6
Variation	(62%)	19%	(54%)	(23%)

Abstraction faite des ventes réalisées par les acquisitions, le chiffre d'affaires mensuel au deuxième trimestre est le suivant:

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Mars 2020	82,4	85,5	8,7	176,6
Mars 2019	144,5	127,6	15,3	287,4
Variation	(43%)	(33%)	(43%)	(39%)
Avril 2020	26,2	54,7	4,0	84,9
Avril 2019	131,1	111,4	14,8	257,3
Variation	(80%)	(51%)	(73%)	(67%)
Mai 2020	45,5	88,6	5,6	139,7
Mai 2019	138,0	119,2	13,2	270,4
Variation	(67%)	(26%)	(58%)	(48%)

L'évolution globale du chiffre d'affaires se répartit comme suit :

(En millions \$)	Chiffre d'affaires trimestriel au 31 mai				Chiffre d'affaires semestriel au 31 mai			
	Canada	États-Unis	International	TOTAL	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Ventes déclarées – 2 ^e trimestre 2019	413,7	374,9	43,7	832,3	788,2	644,5	87,4	1 520,1
Hausse nette des ventes générée par des concepts acquis au cours des 18 mois précédents	11,1	258,4	—	269,5	58,9	519,3	—	578,2
Baisse nette résultant des retombées néfastes de la pandémie et des fermetures temporaires et permanentes de restaurants	(251,6)	(173,4)	(25,2)	(450,2)	(248,7)	(170,6)	(24,7)	(444,0)
Incidence cumulative des fluctuations du change	—	17,1	2,0	19,1	—	14,3	1,6	15,9
Ventes déclarées – 2 ^e trimestre 2020	173,2	477,0	20,5	670,7	598,4	1 007,5	64,3	1 670,2

Malgré les impacts sévères de la COVID-19 sur les ventes du réseau, le chiffre d'affaires réseau pour le semestre ont augmenté de 10% dû à une forte performance réalisée dans le premier trimestre de 2020 et grâce aux acquisitions. Au deuxième trimestre, la COVID-19 a entraîné 2,757 fermetures temporaires – 1 470 établissements sont toujours fermés au 31 mai 2020. Parmi les établissements fermés, 966 se trouvent au Canada, 372 aux États-Unis et 132 à l'International.

Les acquisitions réalisées ont partiellement amoindri le recul du deuxième trimestre. Papa Murphy's compte pour 96% du chiffre d'affaires réalisé total par les nouvelles acquisitions au trimestre clos le 31 mai 2020. La faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain a aussi favorisé les ventes et a conduit à une variation favorable de 19,1 millions de dollars des ventes déclarées au trimestre.

Papa Murphy's et Cold Stone Creamery sont les seuls concepts à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, soit respectivement environ 32% et 15% du chiffre d'affaires total du réseau MTY au cours des deux premiers trimestres. Depuis l'ouverture de l'exercice, les enseignes TacoTime, Thai Express et Baja Fresh Mexican Grill constituent respectivement les troisième, quatrième et cinquième plus importants concepts sur le plan des ventes, chacune générant moins que 10% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements propriétaires et franchisés, mais exclut celles réalisées par les centres de distribution, les usines de transformation des aliments et le service des ventes au détail. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Compte tenu des répercussions de la COVID-19 et du nombre d'établissements fermés temporairement, l'information portant sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables pourrait être trompeuse puisque ce qui serait présenté ne saurait constituer une représentation juste des recettes de redevances potentielles de la Société non plus qu'une juste indication de la santé de son réseau. La direction renvoie les investisseurs au chiffre d'affaires réseau en tant que meilleur indicateur.

La direction s'attend toujours à ce que le chiffre d'affaire réseau et le chiffre d'affaires d'établissements comparables soient altérés au troisième trimestre. La Société avait un bon élan avant la COVID-19, mais les événements mondiaux actuels continueront d'avoir un effet drastique tant sur le chiffre d'affaires réseau que sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des prochains trimestres. Comme les marchés rouvrent progressivement à travers le Canada et les États-Unis, la Société prévoit néanmoins une amélioration des résultats du troisième trimestre par rapport à celui-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL-ACTIONS

Options sur actions

Au 31 mai 2020, 400 000 options sur actions étaient en circulation et 44 444 pouvaient être exercées.

Négociation des valeurs

Les actions de MTY sont négociées à la Bourse de Toronto, sous le symbole « MTY ». Du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020, le cours de l'action de MTY a varié de 16,58 \$ à 61,88 \$. Le 29 mai 2020, le cours des actions de MTY a clôturé à 24,79 \$.

Capital-actions

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires que la Société est autorisée à émettre en un nombre illimité.

Au 9 juillet 2020, le capital-actions émis et en circulation de la Société consistait en 24 706 461 actions (25 071 235 au 30 novembre 2019) et 400 000 options sur actions (400 000 au 30 novembre 2019). Au cours du semestre clos le 31 mai 2020, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a racheté 364 774 actions qu'elle a annulées.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 258 488 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2019 et se terminait le 2 juillet 2020; elle a de nouveau été renouvelée le 29 juin 2020 pour la période allant du 3 juillet 2020 au 2 juillet 2021, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Les rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 mai 2020, la Société a racheté et annulé un total de 183 730 et de 364 774 actions ordinaires (2019 – néant) en vertu de l'OPRCN courante, à des prix moyens pondérés de 50,11 \$ et de 51,72 \$ par action ordinaire, pour des contreparties totales de 9,2 millions de dollars et de 18,9 millions de dollars respectivement (2019 – néant). Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2020, des excédents de 6,9 millions de dollars et de 14,3 millions de dollars (2019 – néant) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable ont été comptabilisés en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Renouvellement de l'OPRCN

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son OPRCN, laquelle permet à MTY de racheter pour annulation jusqu'à 1 235 323 de ses actions ordinaires pendant la période allant du 3 juillet 2020 au 2 juillet 2021. Ce nombre représente 5% des 24 706 461 actions en circulation au 25 juin 2020.

SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. Par exemple, durant les mois d'hiver, la performance des établissements spécialisés en friandises glacées, une catégorie importante dans le marché des États-Unis, varie substantiellement en raison des conditions météorologiques. Ce risque est atténué par d'autres enseignes dont le rendement est supérieur pendant les saisons froides, comme Papa Murphy's, typiquement plus performante pendant les mois d'hiver. Bien qu'elle tente de mitiger ce risque, la Société s'attend toujours à ce que la saisonnalité et le mauvais temps constituent un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. De mai à août, le chiffre d'affaires est historiquement supérieur à la moyenne du fait des établissements de friandises glacées et d'un pourcentage accru d'établissements avec façade sur rue. La Société s'attend à ce que cette saisonnalité soit quelque peu aplanie par les ventes des pizzas à emporter et cuire de Papa Murphy's, dont les ventes augmentent lorsque le temps est plus frais. Les ventes des établissements installés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes. Pour 2020, les tendances saisonnières normales pourraient être affectées par les changements de comportement des consommateurs causés par la pandémie ou les réglementations gouvernementales.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

PASSIFS ÉVENTUELS

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment. Les obligations éventuelles sont présentées aux provisions dans l'état consolidé intermédiaire de la situation financière.

Les montants suivants sont inclus dans les provisions :

	(En milliers \$)	31 mai 2020	30 novembre 2019
		\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités		9 544	11 474
Établissements fermés		317	1 947
		9 861	13 421

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment de son règlement est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges. La majorité des provisions se rattachaient à des provisions préacquisitions comptabilisées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

GARANTIE DE CONTRATS DE LOCATION

La Société a garanti le contrat de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 15,3 millions de dollars au 31 mai 2020 (15,1 millions de dollars au 30 novembre 2019). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 31 mai 2020, la Société avait engagé 1,8 million de dollars (néant au 30 novembre 2019) à l'égard de ces garanties.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les périodes indiquées :

	Trimestre clos le 31 mai		Semestre clos le 31 mai	
	2020	2019	2020	2019
(En milliers \$)	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	573	673	1 310	1 463
Rémunération à base d'actions	240	152	508	323
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	18	18	37	36
Rémunération totale des principaux dirigeants	831	843	1 855	1 822

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant un contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,77% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Leur rémunération totale est la suivante :

	Trimestre clos le 31 mai		Semestre clos le 31 mai	
	2020	2019	2020	2019
(En milliers \$)	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	125	119	256	231
Rémunération à base d'actions	2	5	8	10
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	—	20	—	38
Rémunération totale des principaux dirigeants	127	144	264	279

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise. La Société lui a versé 38 \$ au cours du trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant) et des honoraires de consultation de 75 \$ au cours du semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant).

MODIFICATIONS COMPTABLES

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019

Incidence de l'application de IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives.

Dans le cas où la Société agit comme bailleur, les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés intermédiaires résumés des

flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et IFRIC 4);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location, sauf ceux mentionnés plus loin, la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net; et
- Répartit le total de la sortie de trésorerie en une partie principale (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans les états consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Dans le cas des contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative linéaire, comme le permet IFRS 16. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans les états consolidés intermédiaires résumés des résultats.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

(En milliers \$)

Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019	648 445 \$
Actualisés à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019	(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation	34 478
Autres	(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019	611 079 \$

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement (c.-à-d. l'investissement net dans le contrat de sous-location). Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé des résultats. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
	(En milliers \$)		
Actifs	\$	\$	\$
Actifs à court terme			
Créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives	—	111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

PARTENARIATS

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global (AERG) de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net.

INCIDENCES COMPTABLES DE LA COVID-19 SUR LES CONTRATS DE LOCATION

En réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux entités de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

La Société a appliqué cette mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 31 mai 2020; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

La norme suivante pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée. La Société appliquera la norme le 1^{er} décembre 2020.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses résultats d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est sensible à de nombreux facteurs, notamment au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Les épidémies ou pandémies de diverses souches virales, comme la grippe aviaire, la grippe porcine, la grippe A (H1N1) ou la COVID-19, peuvent avoir des conséquences défavorables et marquées sur MTY, particulièrement si leur

foyer se situe dans des régions dont la Société tire une part importante de ses produits ou profits. L'écllosion de telles épidémies ou d'autres affections posant un risque de santé publique peut perturber de façon importante l'entreprise et ses activités. De tels événements peuvent également avoir de lourdes répercussions sur le secteur et entraîner la fermeture temporaire des restaurants, ce qui entraverait sérieusement les activités de MTY ou de ses franchisés et aurait des retombées désastreuses sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En ce moment, la Société est incapable de prédire avec précision l'impact qu'aura la pandémie sur les résultats d'exploitation étant donné les incertitudes, y compris en ce qui concerne la gravité de la maladie, la durée de la pandémie et les autres mesures que pourraient prendre les autorités gouvernementales pour contenir le virus ou traiter ses effets. Cependant, bien qu'il soit prématuré de prédire exactement les retombées ultimes de ces développements, la Société s'attend à ce que les résultats du troisième trimestre, qui prend fin le 31 août 2020, soient sensiblement affectés et probablement, pour une période qui se prolongera au-delà du 31 août 2020.

Par ailleurs, les activités peuvent être perturbées si des employés de MTY ou des employés de ses partenaires d'affaires sont présumés être porteurs de la grippe aviaire ou porcine ou d'autres maladies comme l'hépatite A ou une infection à norovirus ou à coronavirus. Une telle situation pourrait obliger la Société ou ses partenaires à mettre en quarantaine certains ou l'ensemble des employés visés ou à désinfecter les installations du restaurant. Des éclussions de grippe aviaire surviennent de temps à autre à travers le monde et il est arrivé que cette grippe se transmette aux humains. Il est possible que les épidémies se transforment en pandémie. Les inquiétudes du public à l'égard de la grippe aviaire peuvent généralement mener à craindre de consommer du poulet, des œufs ou d'autres produits de volaille, ce qui entraînerait une baisse de la consommation de ces produits chez les clients. Parce que la volaille fait partie du menu de plusieurs des concepts de la Société, cette conjoncture se traduirait probablement par une baisse du chiffre d'affaires et des résultats, tant pour MTY que pour ses franchisés. Les épidémies de grippe aviaire peuvent également avoir une incidence sur le prix et la disponibilité de la volaille, ce qui aurait des répercussions défavorables sur les marges de profit et les revenus.

Enfin, d'autres virus peuvent être transmis à travers les contacts humains. Le risque de contracter un virus peut amener les employés ou les clients à éviter de se rassembler dans des lieux publics, ce qui aurait des retombées négatives sur l'achalandage des restaurants ou la capacité d'y affecter un personnel suffisant. MTY peut également être mise à mal si les gouvernements imposent des fermetures obligatoires, recommandent des fermetures volontaires, imposent des restrictions à l'exploitation des restaurants ou restreignent l'import-export de produits, ou si les fournisseurs procèdent à un rappel massif de produits. Même si de telles mesures n'étaient pas mises en place et qu'aucun virus ou autre maladie ne se répand largement, la perception d'un risque d'infection ou d'un risque à la santé peut avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation.

La notice annuelle au 30 novembre 2019 présente des informations supplémentaires sur les risques et les incertitudes.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'entreprise de la Société est tributaire des nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues, propres à promouvoir les ventes, jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. La rentabilité de la Société et le cours de ses actions peuvent souffrir de bouleversements de l'économie, du crédit et des marchés financiers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que le secteur de la restauration sera affecté par le climat d'incertitude économique qui traverse présentement certaines régions où elle exerce ses activités. L'exposition à des épidémies sanitaires ou à des pandémies, comme c'est le cas de la COVID-19 qui sévit actuellement, constitue un risque pour la Société et ses franchisés. Cependant, la direction est d'avis qu'une situation économique se déroulant dans un cycle normal n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de forts flux de trésorerie et d'une bonne santé financière ; 2) pendant une période de ralentissement économique, la Société dispose de nombreux concepts qui constituent une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur. La direction estime que pendant un bouleversement économique extrême, la Société a la capacité de surmonter les risques jusqu'à ce que l'économie se rétablisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 31 mai 2020 et au 30 novembre 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées

pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	31 mai 2020		30 novembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	5 193	5 193	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	494 644	494 644	—	—
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	517 898	518 663	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles d'acquisition, du swap de taux d'intérêt et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé intermédiaire de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou données d'entrées qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement* – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de l'utilisation des taux d'intérêt du marché.
- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

Trois billets à ordre de la Société, comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, sont actuellement en circulation.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, un profit de 0,3 million de dollars a été constaté à l'égard de ces billets à ordre pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – profit de 1,1 million de dollars), tandis qu'un profit de 0,2 million de dollars était constaté pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – profit de 2,3 millions de dollars).

Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise

La Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi, de Allô! Mon Coco et de sa participation dans Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles font l'objet de clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Elles sont payables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi; en octobre 2020 et en janvier 2022 dans le cas d'Allô! Mon Coco ; et en décembre 2022 pour ce qui est de Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Lors de la réévaluation de leur juste valeur, un profit de 0,3 million de dollars a été constaté à l'égard de ces contreparties éventuelles pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant), tandis qu'un profit de 0,9 million de dollars était constaté pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, un profit inférieur à 0,1 million de dollars a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant) tandis qu'une perte de 0,1 million de dollars était constatée pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant).

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de sa juste valeur, un profit de 1,8 million de dollars a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – perte de 0,2 million de dollars) tandis qu'un profit de 1,5 million de dollars était constaté pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – perte de 0,5 million de dollars).

Obligation de racheter la participation du partenaire d'une coentreprise

La Société, dans le cadre de l'acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Tortoise Group, a conclu une entente à l'effet d'acquérir la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur des bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,4 million de dollars a été constatée pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant) tandis qu'une perte de 0,4 million de dollars était constatée pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant).

Swap de taux d'intérêt

La Société détient un swap de taux d'intérêt conclu à un taux fixe sur un montant nominal de 100,0 millions de dollars, échéant le 21 juillet 2021 et dont la juste valeur s'élevait à 2,1 millions de dollars (2019 – néant). Lors de la réévaluation de sa juste valeur, la Société a constaté une perte de 2,0 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant) et une perte de 1,8 million de dollars pour le semestre clos le 31 mai 2020 (2019 – néant). La Société a classé cet instrument au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Swap de devises et de taux d'intérêt

Le 27 mai 2020, la Société a conclu un swap de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois. Une juste valeur de néant a été comptabilisée au 31 mai 2020.

Reçoit - Nominal	Reçoit - Taux	Paie - Nominal	Paie - Taux
143,9 \$ US	1,63%	200,0 \$ CA	1,725%

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	31 mai 2020	30 novembre 2019
(En milliers \$)		
Passifs financiers	\$	\$
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill	—	329
Billets relatifs à l'obligation de rachat de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	2 828	2 738
Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise	8 944	3 874
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	1 037	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise	3 233	—
Passifs financiers	16 042	9 454

EXPOSITION AU RISQUE FINANCIER

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 31 mai 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux dépôts auprès de banques et d'institutions financières. La Société réduit ce risque en transigeant avec des institutions financières solvables.

La Société est aussi principalement exposée au risque de crédit en raison de ses créances clients, de ses prêts à recevoir et de ses créances liées à des contrats de location-financement. Les soldes présentés à l'état consolidé intermédiaire de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que la concentration de son risque de crédit est limitée en raison de la dispersion géographique de sa clientèle à travers le Canada et les États-Unis et des procédures de gestion du risque mises en place.

En réponse à la COVID-19, la Société a constitué des provisions additionnelles pour pertes de crédit attendues sur ses créances clients, prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement. Bien qu'il soit toujours impossible d'évaluer le risque de crédit associé à la pandémie en raison des incertitudes qui l'entourent, un examen de chacune de marques de la Société a été effectué et les pertes de crédit attendues ont été ajustées pour refléter la meilleure estimation de la direction. Pour d'autres informations à cet égard, le lecteur se reportera aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de MTY.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 507,0 millions de dollars avait été tirée sur la facilité de crédit au 31 mai 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 5,1 millions de dollars par année (2019 – 5,2 millions de dollars) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché, comme dans le cas de la présente pandémie, ou d'un manque de liquidités. La Société s'assure de sa facilité de crédit afin de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 31 mai 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars) afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mai 2020 :

(En milliers \$)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	101,1	101,1	101,1	—	—	—
Dettes à long terme ¹⁾	536,0	536,8	3,3	2,1	9,3	522,1
Intérêts sur la dette à long terme	41,4	41,4	8,9	8,9	17,7	5,9
Obligations locatives	585,6	632,5	67,2	67,3	117,5	380,5
Obligations contractuelles totales	1 264,1	1 311,8	180,5	78,3	144,5	908,5

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

APERÇU À COURT TERME

La Société suit de près la situation mondiale entourant la COVID-19 et prend des mesures proactives pour assurer le bien-être et la sécurité de ses employés, franchisés et clients, de même que la continuité de ses activités et établissements. Étant donné la nature dynamique de la situation, il est impossible de préciser ses conséquences possibles sur le rendement financier à long terme de la Société. MTY prend les mesures nécessaires pour mitiger les retombées potentielles que cette situation pourrait avoir sur ses activités, ses franchisés, ses partenaires et le service à la clientèle. Le lecteur trouvera plus d'informations sur les mesures prises en réponse à la COVID-19 sous la rubrique « Points saillants d'événements marquants ».

Pour le très court terme, la priorité de la direction est de rouvrir les restaurants qui ont été temporairement fermés en raison de la pandémie et de regagner la confiance de la clientèle en mettant en place des mesures sanitaires adéquates et en ajustant la façon de servir les clients. Même une fois la pandémie derrière nous, les profils de dépenses de la clientèle pourraient s'écarter temporairement, sinon de façon permanente, de ceux que nous connaissons et MTY devra s'adapter à ces nouveaux comportements. Bien que la Société ne prévoit pas réaliser des ventes comparables pendant les deux ou trois prochains trimestres au moins en raison de la COVID-19, la direction croit qu'elle parviendra à regagner la confiance des clients en ses enseignes et à retrouver la croissance qu'elle connaissait au premier trimestre de 2020. Après la pandémie, les efforts de la Société porteront encore sur l'innovation, la qualité des aliments et le service à la clientèle dans chacun de ses établissements et sur l'optimisation de la valeur offerte.

L'industrie de la restauration demeurera plus que jamais exigeante à l'avenir, alors que les profils de dépense des consommateurs se modifieront. La direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces rapports soit colligée puis communiquée à la direction de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue puisque les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Sous réserve de ce qui précède, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 31 mai 2020 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers joints au présent rapport présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation, de la position de trésorerie et des flux de trésorerie de la Société pour les périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 31 mai 2020, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

Tout système de contrôle comporte des limites intrinsèques qui en affectent l'efficacité, notamment la possibilité d'une erreur humaine et la faculté de passer outre aux contrôles et procédures ou de les contourner. De plus, les jugements posés lors d'une prise de décision peuvent être faussés et un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. Un système de contrôle efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue que les objectifs de contrôle du système sont effectivement atteints. Par conséquent, la direction de la Société, dont son chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que le système de contrôle puisse prévenir ou détecter toutes les erreurs ou fraudes. Enfin, les projections tirées de l'évaluation ou de l'examen de l'efficacité d'un système de contrôle sont soumises au risque qu'au fil du temps, les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans l'environnement d'exploitation de l'entité ou en raison d'une détérioration du degré d'adhérence aux politiques ou procédures.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit :

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Actif de la Société	Actif courant	Actif non courant	Passif courant	Passif à long terme	Produits	Perte nette
Allô! mon coco	3%	3%	3%	2%	3%	1%	0%
Yuzu Sushi	1%	1%	1%	1%	0%	1%	(1%)

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 31 mai 2020, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 0% de ses produits et 0% de son résultat net.

« *Éric Lefebvre* »

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction

« *Renée St-Onge* »

Renée St-Onge, CPA, CA
Chef de la direction financière

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Liste des acquisitions

D'autres enseignes se sont ajoutées par le biais d'acquisitions :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thaï Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaïZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016 Mars 2019	60% + 5%	5	—

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants invescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa grecque	Décembre 2018	100%	31	—
South Street Burger	Mars 2019	100%	24	13
Papa Murphy's	Mai 2019	100%	1 301	103
Yuzu Sushi	Juillet 2019	100%	129	—
Allô! mon coco	Juillet 2019	100%	40	—
Turtle Jack's Muskoka, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina	Décembre 2019	70%	20	3

Définition d'indicateurs hors PCGR

Les indicateurs hors référentiel suivants peuvent figurer dans l'analyse présentée au présent rapport de gestion :

BAIIA	C'est le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements. Il correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation (à l'exclusion de l'impôt sur le résultat, des intérêts, des amortissements et de tous autres produits et charges), à laquelle est ajoutée la quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12.
BAIIA normalisé	C'est le BAIIA avant les coûts de transactions relatifs aux acquisitions.
BAIIA organique ajusté	C'est le BAIIA avant coûts non récurrents, change et acquisitions effectuées au cours des 24 derniers mois. Le BAIIA organique ajusté ne se compare pas en glissement annuel.
Flux de trésorerie disponible	Il s'agit de la somme des flux de trésorerie totaux issus des activités d'exploitation diminués des dépenses en capital.
Chiffre d'affaires d'établissements comparables	C'est le chiffre d'affaires comparatif généré par les établissements qui ont été ouverts pendant au moins 13 mois ou qui ont été acquis il y a plus que 13 mois.
Chiffre d'affaires réseau	C'est le chiffre d'affaires de tous les restaurants existants, y compris ceux qui ont été fermés ou ouverts pendant la période visée, de même que le chiffre d'affaires des nouveaux concepts acquis depuis la date de clôture de la transaction visée.
Ratio dette-BAIIA	Il s'agit de la dette courante et à long terme divisée par le BAIIA.